

Note relative au péage de transit poids lourds

Le Préfet Christian GAILLARD de LAVERNEE, chargé de mission par le Premier Ministre, a reçu, les 28 août et 04 septembre 2014, les dirigeants des organisations professionnelles du transport routier pour débattre des conditions d'application du péage de transit poids lourds.

Le Président de TLF, Yves FARGUES, a rappelé l'opposition de notre organisation à cette taxe pour plusieurs raisons, telles que :

- ⊖ Inopportunité d'une taxe nouvelle dans un secteur en situation difficile,
- ⊖ Définition d'un réseau qui accentue les inégalités territoriales,
- ⊖ Perte d'efficacité de l'outil de majoration,
- ⊖ Irréalisme des délais de mise en œuvre.

Le Préfet a rappelé l'attachement du Gouvernement au maintien du péage de transit. Il a fait preuve d'une bonne capacité d'écoute à l'énoncé des nombreux points dont la résolution est essentielle avant l'essai d'une mise en application de la taxe :

- ⊖ Réécriture des conditions d'application de la loi de majoration (pistes : matrices départementales ou par zones d'emploi),
- ⊖ Garantie de pérennité des mesures appliquées (fiscales, dimension du réseau),
- ⊖ Prise en compte des inégalités territoriales dans un nouveau dispositif. Nouveau schéma du réseau à établir,
- ⊖ Clarification des modalités d'application dans l'activité de location sans conducteur ou avec conducteur,
- ⊖ Simplification de la procédure d'enregistrement des boîtiers (après vérification de leur disponibilité au profit des entreprises qui n'est pas avérée à ce jour),
- ⊖ Suppression de la caution bancaire exigée par les SHT (originale dans le cadre de création d'une taxe),
- ⊖ Mise à disposition des entreprises des fichiers d'états de liquidation compatibles avec les systèmes de facturation,
- ⊖ Révision enfin du calendrier de mise en œuvre et, dans tous les cas, report de l'échéance du 1^{er} janvier 2015.

Si l'ambiance des réunions est restée correcte, il apparaît qu'en l'absence de décisions qui ne peuvent être prises qu'au niveau politique, les débats n'apporteront pas les clarifications nécessaires et conduiront, à terme, à des affrontements qui ne sont pas souhaités par les organisations professionnelles mais qui seront rendus nécessaires par l'amateurisme des Ministères concernés.

Un espoir : comme le disait Ségolène ROYAL : "si cela ne marche pas, on révisera". Nous aussi !!!